

GRAND LYON
« Le meilleur est avenir »

Un fonds climat énergie au GL ?

Présentation de la démarche

Un engagement territorial pour le climat

- ♥ **Objectifs du plan climat d'ici 2020 : les 3x20**

- ♥ -20% des émissions de gaz à effet de serre
- ♥ -20% des consommations énergétiques
- ♥ 20% de l'énergie consommée doit être renouvelable

- ♥ Le GL ne représente que **5% des émissions du territoire** et ne dispose de leviers d'actions via ses politiques publiques que sur environ **20% des émissions du territoire.**

L'implication de tous les acteurs du Grand Lyon est primordiale

Un avenir incertain qui risque de coûter cher !

♥ Le prix du pétrole probablement en hausse

➔ Consensus des experts sur cette hypothèse

(Conseil d'analyse stratégique et IFP, DGEMP, Agence International de l'Energie WEO 2008 et WEO 2009)

♥ Cadre retenu pour le Grand Lyon

Tendance

85 \$/bl en 2010

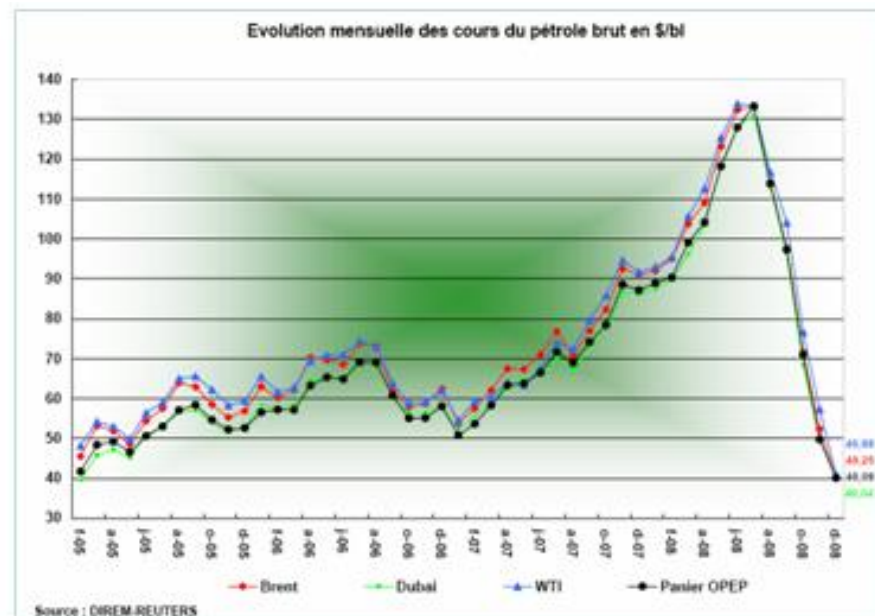
100 \$/bl en 2020

115 \$/bl en 2030

Scénario haut

115 \$/bl en 2020

150 \$/bl en 2030





GRAND LYON

« Le meilleur est avenir »



**CONFÉRENCE
ÉNERGIE
CLIMAT**

GRAND LYON

« Le meilleur est avenir »

1 DIAGNOSTIC

COPRODUCTION DES SCÉNARIOS

2
SCÉNARIOS

**VISION 2020 POUR
UNE AGGLOMÉRATION
SOBRE EN CARBONE**

**DOCUMENT PRÉPARATOIRE À L'ÉLABORATION
DES PLANS D' ACTIONS DES PARTENAIRES
DE LA CONFÉRENCE ÉNERGIE CLIMAT**

3 PLANS D' ACTIONS



104 organisations participantes
200 personnes présentes aux ateliers
de concertation – **25** réunions
350 personnes présentes aux séances
plénières – **4** séances plénières

→ Une **vision** pour l'avenir
énergétique de l'agglomération

→ La **synthèse** des
contributions des acteurs de la
Conférence Energie Climat

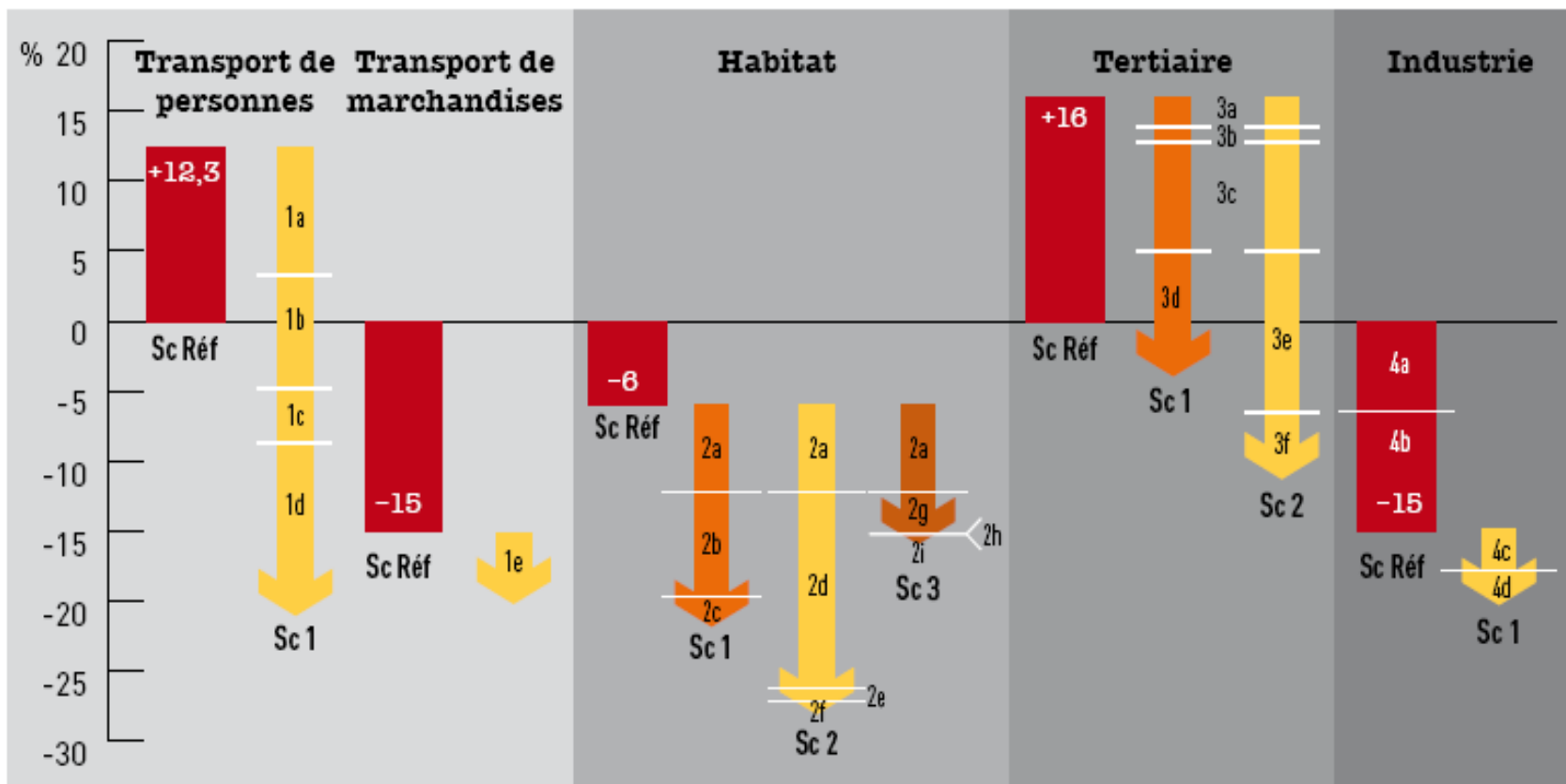
→ Une **aide** aux partenaires
pour qu'ils s'engagent à
atteindre collectivement les
« 3x20 »



GRAND LYON

«Le meilleur est avenir»

Graphique 2. Bilan des scénarios étudiés

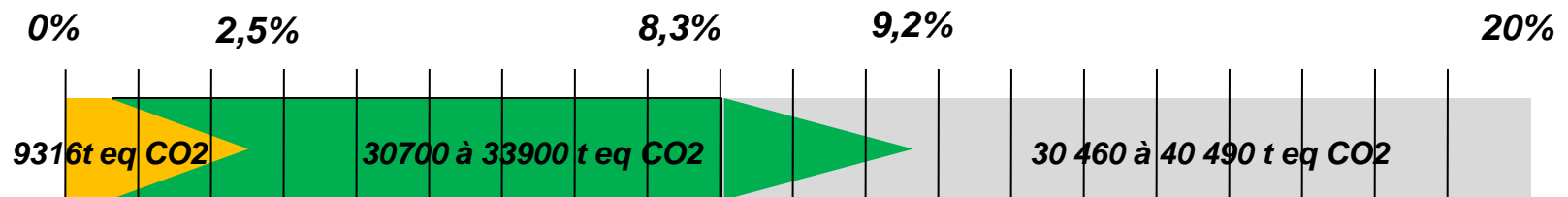


Sc Réf : scénario "fil de l'eau" prenant en compte l'évolution démographique et la poursuite des tendances actuelles.

Des objectifs difficiles à atteindre (1/2)

• Résultats du bilan carbone interne Grand Lyon

- actions engagées (-2 ou 3%) + actions envisagées (-7%) =
à priori – 10% / -15% à l’horizon 2020
- Difficultés de réduction rencontrées notamment pour le traitement des déchets ou pour l’assainissement



Des objectifs difficiles à atteindre (2/2)

- ♥ **Un problème certainement rencontré par les autres acteurs du territoire**
 - ♥ Les marges de manœuvre de réduction nécessaires sont parfois difficiles à trouver

Une structure de portage commune permettrait aux émetteurs du territoire¹ de contribuer aux financements de projets de réduction des émissions portés par d'autres acteurs du territoire

¹ (qui ne parviennent pas à réduire leurs émissions)

Des besoins financiers importants

- ♥ **Des besoins financiers importants pour inciter les acteurs du territoire à mettre en place des projets de réduction**
- ♥ De nombreux outils financiers existent (Certificats d'Economie d'Energie, Projets domestiques, compensation volontaire etc.), mais peu sont utilisés.
- ➔ Réalisation d'un **document explicatif sur les outils de la finance carbone** à destination des chargés de mission du GL.

La structure de portage envisagée (intitulée « fonds climat énergie ») permettrait de développer l'utilisation de ces mécanismes financiers afin de leur donner plus de poids et soutenir ainsi, sur le territoire du GL, des projets plus complexes et en plus grand nombre.



Principe général du « fonds climat énergie »

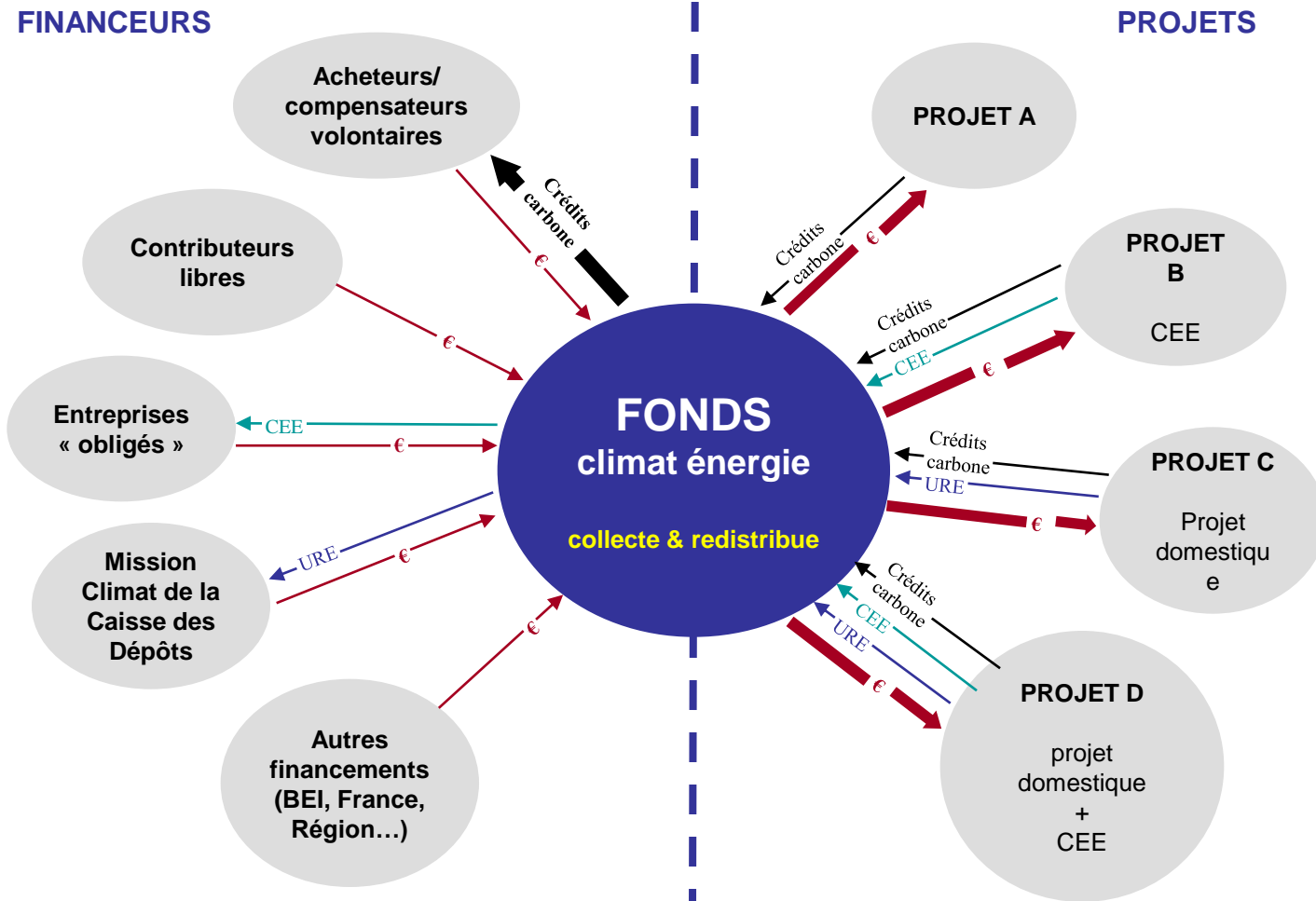
Financeurs potentiels identifiés:

- ♥ Acteurs de la compensation volontaire,
- ♥ Entreprises soumises aux obligations d'économies d'énergie,
- ♥ La Mission Climat de la Caisse des Dépôts et Consignation (ou entreprises soumises aux quotas d'émissions),
- ♥ Autres types de financement (contributeurs libres, Etat, Région, etc.)

Projets envisagés:

- ♥ Projets éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE),
 - ♥ Projets éligibles aux projets domestiques,
 - ♥ Mais également, tous projets locaux de réduction des émissions ou des consommations d'énergie.
-

Principe général du fonds climat énergie





De premiers retours encourageants : La Haye

Financeurs du fonds

- **Entreprises et organisations installées à La Haye** (contribution proportionnelle à leurs émissions de carbone)
- Municipalité de La Haye : **300 000 €/an** de compensation (plus gros sponsor du Fond Climatique)
- Contributeurs libres (partenaires, sponsors)

Projets soutenus

- **Petits projets locaux** (réduction des émissions de carbone ou autres mesures favorables à l'environnement)
- Clubs sportifs, maisons de quartier, théâtres et écoles

Données

En 2010

- **10 000 TCO₂e réduites**
- **500 000 €** attendus par les contributeurs (18)

En 2011

- **15 000 tCO₂e**
(Lancement du fonds en 2009)

Objectifs

- **La Haye neutre en carbone en 2050 !**
(-30% d'ici 2020)
- A termes: neutralité pour l'ensemble du district de La Haye (9 communes)

La Haye: 2,7 MTCO₂e (~500 000 hab.)

Grand Lyon: 7,6 MTCO₂e (~1,2M hab.)

Risques du fonds climat énergie

Des mécanismes peu connus et complexes

- La mise en place des mécanismes requiert souvent une procédure fastidieuse
- Le coût d'achat des crédits carbone et des CEE est peu incitatif (mais évolution possible)

Un marché non connu

- Offre adressable de projets sur le territoire ?
(notamment projets domestiques et projets éligibles aux CEE)
- Montant des revenus que le fonds climat énergie peut obtenir ?

Une viabilité économique à vérifier

- Le coût de la tonne de carbone est élevé sur le territoire
- Les sources de revenus doivent permettre de couvrir les frais de fonctionnement du fonds, le coût des procédures de valorisation et le soutien aux projets développés

Une étude de faisabilité est indispensable avant de mettre en œuvre un tel dispositif



Etude de faisabilité

Etude de marché

- Analyse de l'offre : projets pouvant être développés sur le territoire
- Analyse de la demande : intérêt des acteurs du GL à acheter des crédits carbone ou CEE

Etude méthodologique

- Structuration et définition des activités du fonds
- Modèle économique
- Gouvernance, acteurs et modalités de mise en œuvre

Etude complémentaire optionnelle

- Extension de l'étude aux projets menés dans les zones de coopération décentralisées (villes partenaires du GL à l'étranger)
-

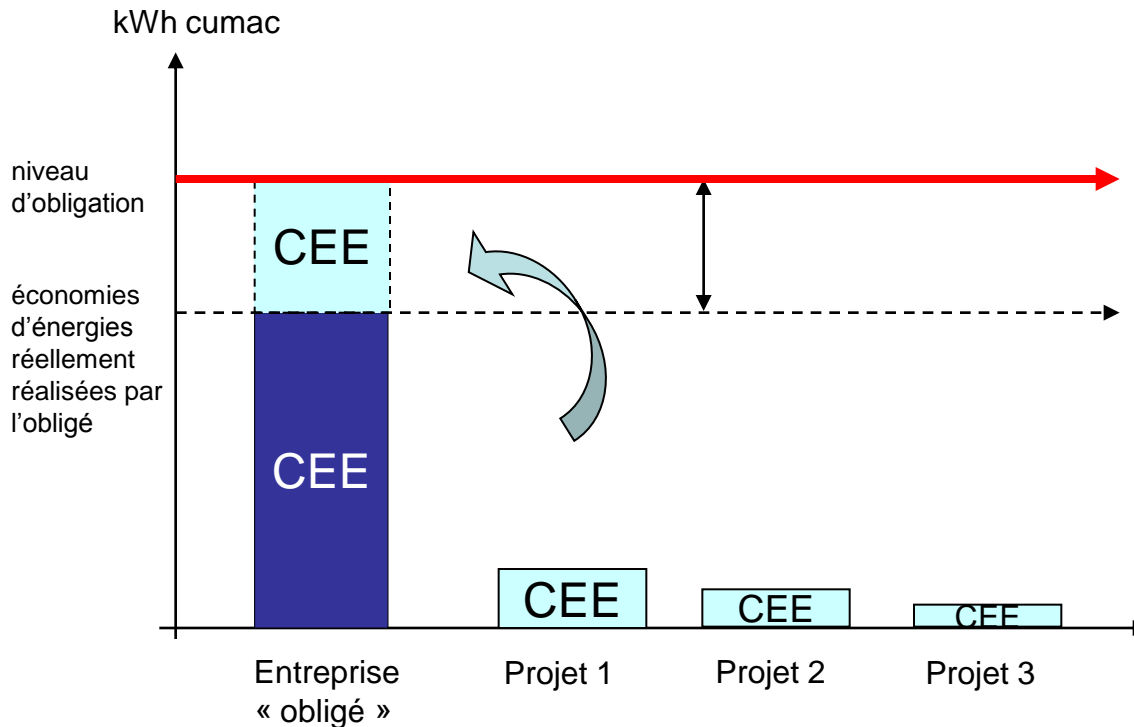


GRANDLYON
« Le meilleur est avenir »

ANNEXES

Les mécanismes financiers disponibles

Les certificats d'économies d'énergie (CEE)

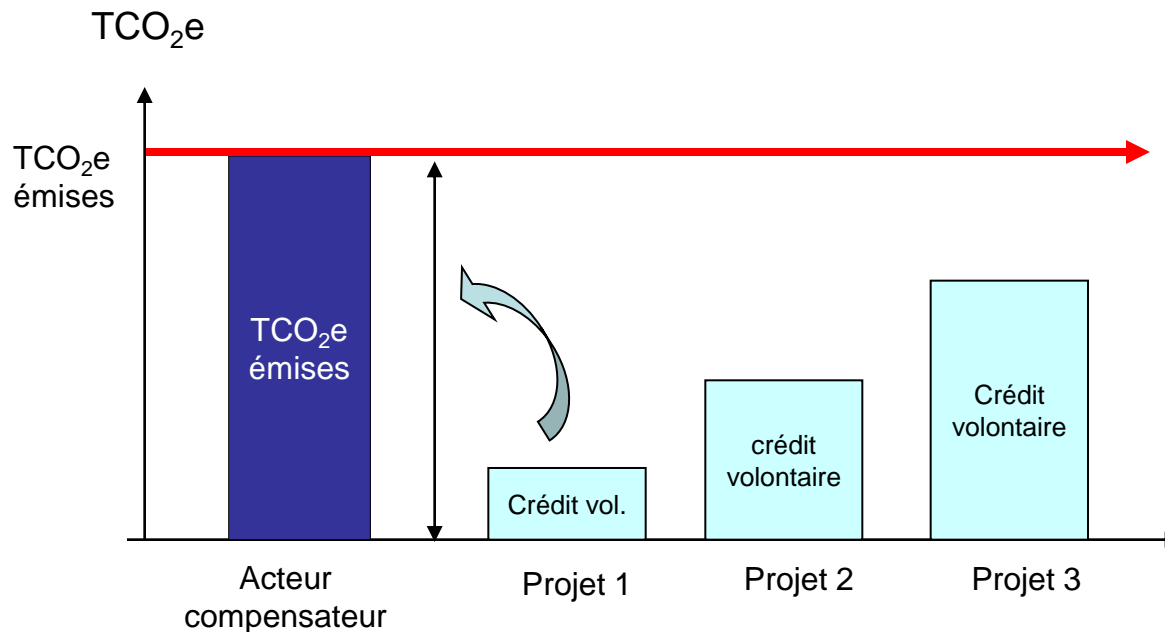


- Certaines entreprises¹ sont soumises à des **obligations d'économies d'énergie**.
- Pour respecter leurs objectifs, elles peuvent **acheter des certificats d'économies d'énergie**.
- Les CEE sont issus de projets permettant de **réduire les consommations énergétiques**.

¹ **Entreprises concernées (appelées les « obligés »)** : producteurs et fournisseurs d'énergie et une partie des fournisseurs de carburant.

Les mécanismes financiers disponibles

La compensation volontaire



♥ Des acteurs divers (collectivités, entreprises, particuliers) souhaitent **compenser volontairement les tonnes de CO₂** qu'ils émettent. Ils peuvent pour cela acheter des crédits carbone (appelés « **crédits volontaires** »).

♥ Les crédits volontaires sont issus de projets permettant de **réduire les émissions de gaz à effet de serre**.

1 crédit carbone volontaire = 1 TCO₂e (tonne d'équivalent carbone)

Les mécanismes financiers disponibles

Les projets domestiques : contexte international

Protocole de Kyoto

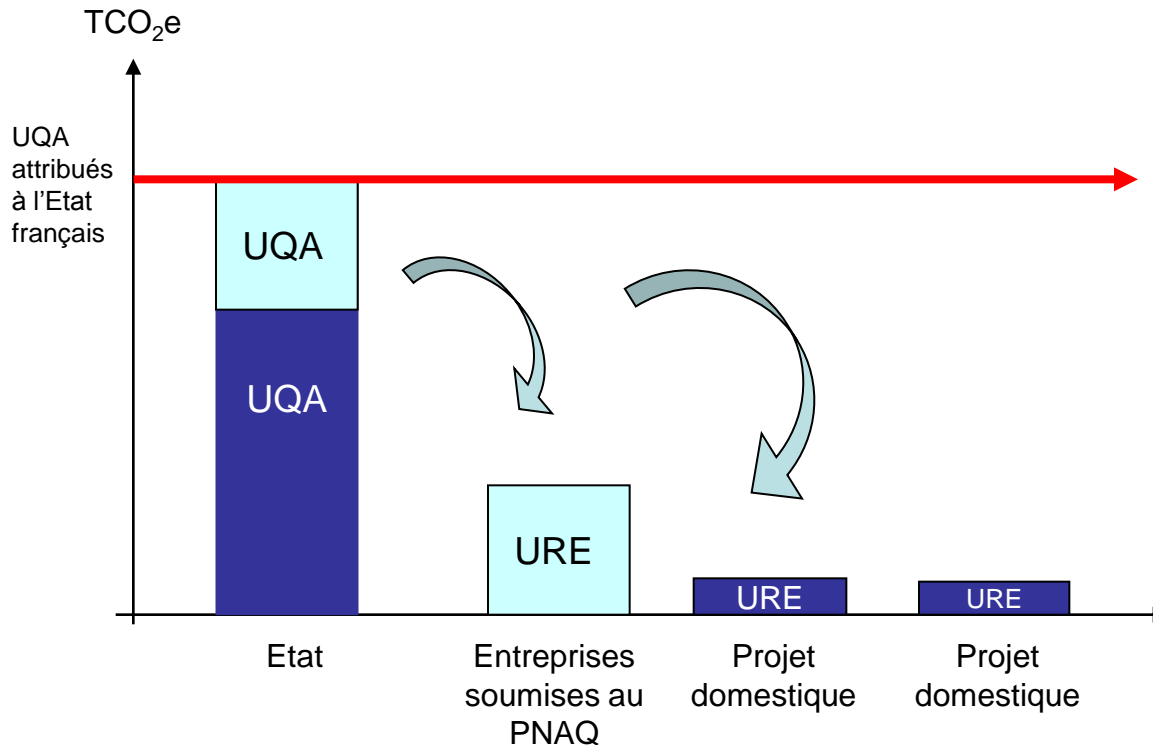
- Attribution de permis d'émission aux pays industrialisés (appelés Unité de Quotas Attribués ou **UQA**)
- Mise en place d'un système d'échange de quotas :
 - Echange de quotas entre ces pays
 - Achat de crédits carbonés via des projets de réduction menés dans d'autres pays industrialisés ou en voie de développement (soumis à aucun quota)

Système Européen d'Echange de Quotas des Emissions de GES (EU ETS)

- Les secteurs industriels les plus émetteurs sont soumis à des quotas, (appelés Unités de Réduction des Emissions ou **URE**)
- L'Etat attribue une partie de ses quotas d'émissions (**UQA**) aux entreprises soumises aux quotas européens via le Plan National d'Allocation des Quotas ou **PNAQ**

Les mécanismes financiers disponibles

Les projets domestiques



♥ L'Etat distribue une partie de ses permis d'émission (**UQA**) aux **secteurs non soumis aux quotas européens** (transport, habitat, collectivités...), pour les inciter à mettre en œuvre des projets de réduction des émissions : **les projets domestiques.**

UQA = Unité de Quotas Attribués
URE = Unité de Réduction des Emissions

PNAQ = Plan National d'Allocation des Quotas
1 URE = 1 UQA = 1 TCO₂e



Atouts du fonds climat énergie

Un fonds **INNOVANT**

- fonds régional qui implique les acteurs locaux et fait la promotion de réductions d'émissions et d'économies d'énergie

Un fonds **VISIBLE**

- les projets soutenus sont locaux, on peut donc facilement vérifier leurs performances

Un fonds **ETHIQUE**

- le fonds laisse la possibilité aux pays en voie de développement de bénéficier eux-mêmes de la valorisation de leurs crédits carbone

Un fonds **EFFICACE**

- la hiérarchisation des projets à aider en priorité en fonction de leur coût par rapport à leurs performances permet une baisse des émissions de CO2 sur le territoire au meilleur prix
- Une **solidarité communautaire** et un **projet qui suscite de l'intérêt** : EDF, Mission Climat de la CDC



Proposition pour la suite de la démarche

- ♥ Présentation du fonds climat énergie au DG + cabinet pour validation

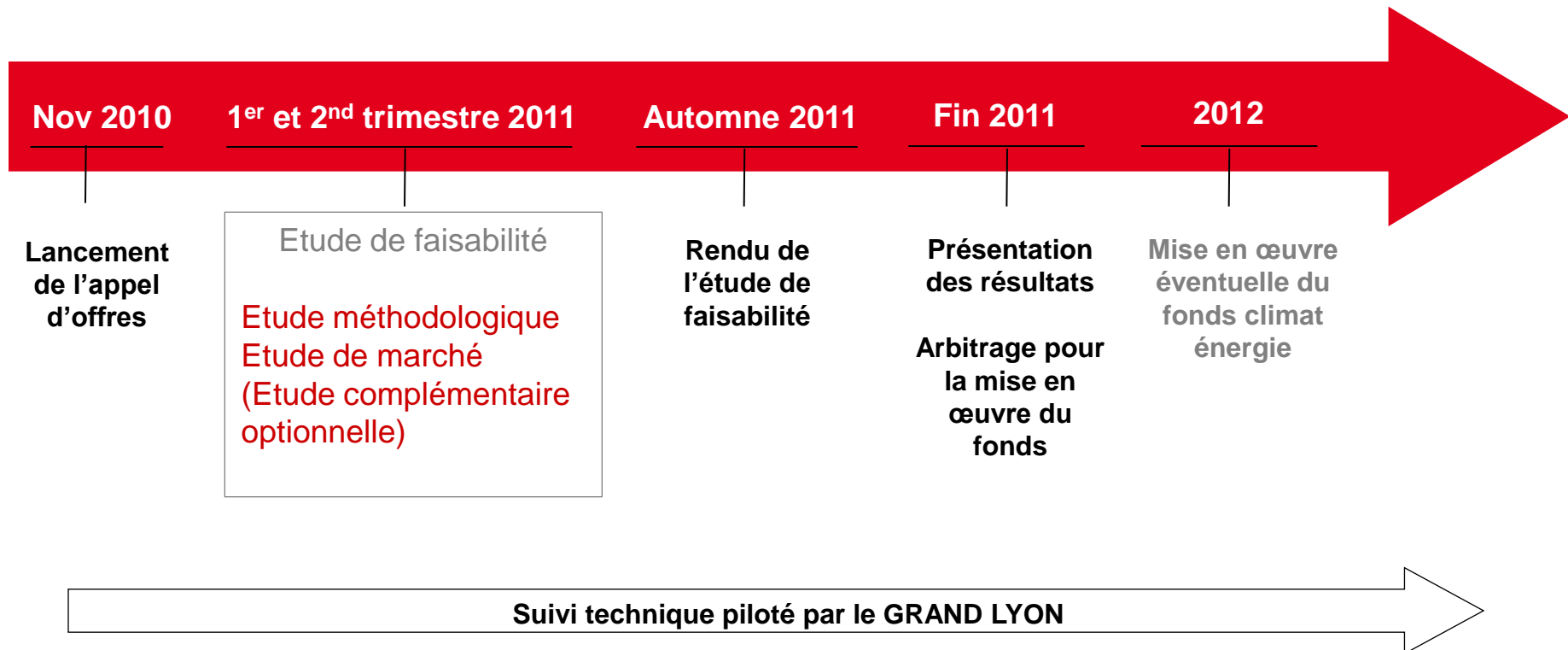
 - ♥ Mise en place d'un comité de suivi technique
 - ♥ Services internes du GL: DAJCP, DEP, DF, DHDSU, SA
 - ♥ Acteurs externes: Caisse des Dépôts, ALE Lyon, Amorce, Coparly

Ce comité devrait se réunir au minimum 3 fois pendant la durée de l'étude

 - Lancement de l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité: **novembre 2010**

 - ♥ Evaluation de l'étude de faisabilité: marché compris entre **40 000 et 60 000€**
-

Calendrier prévisionnel





Bilan

- ♥ Une démarche innovante qui nécessite une étude préalable avant le lancement du projet
- ♥ D'autres collectivités en cours de réflexion pour la mise en place de fonds similaires (Région Midi-Pyrénées, CU de Lille, Paris, Nantes)

Si la démarche de mettre en place un fonds climat énergie est poursuivie, une étude de faisabilité est indispensable et doit être lancée rapidement
